

**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE SO<sub>2</sub>  
STATION FORET NORD**



**Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles**

Communiqué du: **31/08/2017 16h00**

Observations: **Jeu**di 31 août 2017  
Terminé à 13h

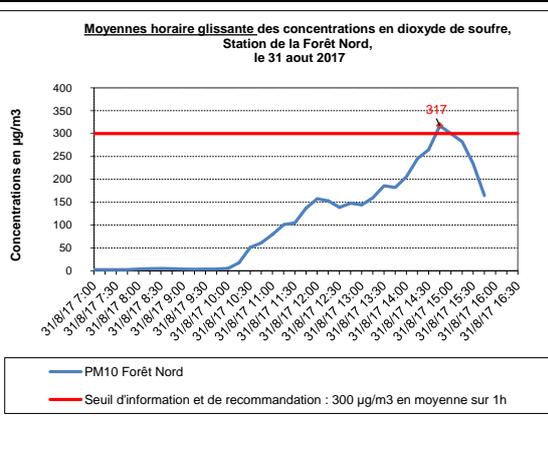
**Dépassement du seuil d'information et de recommandation**

Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de VALE, la station de mesure de la qualité de l'air de la Forêt Nord a mesuré à partir de 10h30, une hausse des concentrations en dioxyde de soufre.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes par mètre cube d'air ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) en moyenne sur 1 heure), a été dépassé le 31 août à 14h45, avec une valeur de **317  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** .

Les concentrations sont descendues sous le seuil d'information à 15h15.

<b>Zones concernées</b>	Commune du Mont Dore, Usine de VALE - Forêt Nord
<b>Polluant</b>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
<b>Valeur moyenne sur 1h (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	317 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ mesuré le 31/08/2017 à 14h45
<b>Valeur moyenne sur 1h (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	282 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 31/08/2017 à 15h15
<b>Durée du dépassement</b>	1h
<b>Moyenne maximale sur 24h glissantes</b>	317 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ mesuré le 31/08/2017 à 14h45
<b>Moyenne journalière</b>	51.8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ la journée du 20/11/2014



**Conditions météorologiques et circonstances:**

D'après les données météorologiques disponibles : des vents faibles compris entre 1 et 6 m/s ont été observés au cours de la journée du 31 août. Ces vents ont soufflé de secteurs sud/sud-ouest à sud à partir de 10h00.

**Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection des Ecosystèmes :**

VLHPE - Valeur Limite Horaire pour la Protection des Ecosystèmes – ICPE VALE : 570  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.  
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPE - Valeur Limite Journalière pour la Protection des Ecosystèmes – ICPE VALE : 230  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne journalière.

**Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :**

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.  
(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de SO<sub>2</sub> en moyenne journalière.  
(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

**Le SO<sub>2</sub> en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure